



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**EN DATE DU 11 mai 2020**

Conformément à la possibilité offerte par l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

**Le lundi 11 mai 2020**

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le conseil d'arrondissement s'est tenu en visioconférence, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. La Mairie n'étant pas accessible au public, le scrutin a toutefois été public grâce à une diffusion en direct sur internet.

**Étaient présents ou représentés :**

M. Éric ALGRAIN

Mme Véronique AMMAR

M. Dante BASSINO

M. Paul BEAUSSILLON

M. Stéphane BRIBARD

Mme Alexandra CORDEBARD

Mme Hélène DUVERLY

Mme Élise FAJGELES

Mme Sybille FASSO

M. Rémi FERAUD

M. Bernard GAUDILLÈRE

M. Didier LE RESTE

Mme Déborah PAWLIK

M. Sylvain RAIFAUD

M. Emmanuel RYZ

M. Laurent SCHOUTETEN

M. Paul SIMONDON

Mme Dominique TOURTE

Mme Olga TROSTIANSKY

Mme Léa VASA

*Le quorum est atteint*

**Excusés :**

Mme Anne SOUYRIS a donné son pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD

## **SOMMAIRE**

<b>Projet de délibération : MA10202016.....</b>	<b>11</b>
<b>Projet de délibération : MA10202019.....</b>	<b>11</b>
<b>Projet de délibération : MA10202017.....</b>	<b>11</b>
<b>Projet de délibération : MA10202018.....</b>	<b>11</b>
<b>Projet de délibération : 2020 DFPE 100.....</b>	<b>12</b>
<b>Projet de délibération : 2020 DPE 7.....</b>	<b>12</b>
<b>Projet de délibération : 2020 DASCO 52.....</b>	<b>13</b>
<b>Projet de délibération : 2020 DLH 27.....</b>	<b>14</b>
<b>Projet de délibération : 2020 DDCT 15.....</b>	<b>15</b>
<b>Projet de délibération : 2020 DDCT 24.....</b>	<b>16</b>
<b>Projet de délibération : 2020 DPSP 2.....</b>	<b>18</b>
<b>Vœu du groupe écologiste du 10<sup>e</sup> arrondissement déposé par Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Anne Souyris et Emmanuel Ryz, relatif à la démocratie participative en temps de crise sanitaire .....</b>	<b>19</b>

*La séance est ouverte à 18h35.*

**Mme CORDEBARD** souhaite la bienvenue aux élus et les informe que la séance du Conseil d'arrondissement est enregistrée et diffusée en direct sur internet. Elle se félicite de constater que tous les élus sont en bonne santé et leur explique qu'elle a choisi de réunir le Conseil d'arrondissement ce lundi 11 mai, premier jour de déconfinement, préalablement au Conseil de Paris qui aura lieu le 18 mai 2020.

En guise d'introduction, Mme CORDEBARD souhaite témoigner sa reconnaissance aux habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement pour les efforts importants qu'ils ont accomplis pendant la période de confinement. Cette période vient de s'achever, mais il est désormais manifeste que cette première étape de déconfinement ne constituera pas la fin du combat collectif contre la Covid-19. Au nom de tous élus, elle tient à adresser ses plus sincères condoléances à toutes les personnes qui ont perdu un proche et à exprimer son soutien et sa solidarité à toutes les personnes malades. Au nom des habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement et, plus en général, des Parisien.ne.s, elle tient à remercier les personnels soignants, en particulier ceux de l'AP-HP du 10<sup>e</sup>, des hôpitaux Saint-Louis et Lariboisière, qui ont fait preuve d'un dévouement exceptionnel. Mme CORDEBARD tient également à exprimer sa gratitude aux agents de la Ville et de l'État, qui ont continué de travailler pendant la période de confinement en s'appliquant eux-mêmes des règles très strictes de protection. Grâce à eux, un certain nombre de services ont pu être assurés, notamment le maintien de la sécurité dans les rues.

Un remerciement particulier est adressé aux agents de la Mairie du 10<sup>e</sup>, qui ont continué de travailler sous l'égide de M. Mathias REGNIER, et à ceux des mairies des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, le service de l'état civil a été assuré à la Mairie du 10<sup>e</sup> alors que certains services avaient dû fermer au pire moment de la crise. Ces agents ont été d'un grand secours, tout particulièrement pour les familles des Parisiens endeuillés. Elle remercie également les commerçants qui ont su braver les obstacles et trouver les ressources nécessaires pour assurer l'approvisionnement de la population. Tous les élus sont conscients qu'il faudra les soutenir dans la période qui suivra. Beaucoup d'entre eux ont énormément souffert et doivent maintenant surmonter des difficultés très importantes.

Fort heureusement, le confinement a également fait émerger de nombreuses solidarités nouvelles. Il y a eu une grande mobilisation de la part des associations et des citoyen.ne.s, qui ont fait preuve d'une grande générosité en mettant en place, ou en aidant à mettre en place, des actions simples mais essentielles, comme la distribution de repas aux plus démunis et aux familles ayant perdu leur source de revenus. Les maires d'arrondissement et les élus, tous groupes politiques confondus, se sont mobilisés dans l'ensemble de la France et autour de Mme HIDALGO à Paris pour fournir aux hôpitaux les matériels médicaux qui leur faisaient défaut, ainsi que des masques aux citoyens actifs en contact avec la population. Ils ont commencé à organiser un dépistage systématique dans les EHPAD publics et privés, durement touchés par l'épidémie. Le nombre des morts à l'EHPAD Korian Magenta, le seul du 10<sup>e</sup> arrondissement, s'élève à 14 personnes. Les maires et les élus, conjointement aux enseignants et aux agents de la Ville, ont également permis d'accueillir dans les crèches et dans les écoles les enfants des personnels soignants et des professions prioritaires. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, les écoles Belzunce, Parmentier, Récollets ainsi que les crèches Louis Blanc et La Fayette sont restées ouvertes pour accueillir les enfants.

Une grande partie de ces actions se poursuivront dans les semaines et les mois à venir, car le retour à la normale est encore loin. Les maires et les élus sont confrontés au grand défi d'accompagner l'Éducation nationale dans la réouverture des écoles et, plus tard, des collèges et des crèches. Un autre grand défi national, qui à Paris prend tout son sens, est constitué par la nécessité d'adapter les espaces publics de manière à ce que le déconfinement ne provoque pas un retour massif des

voitures, mais qu'il se traduise par l'utilisation des transports en commun avec des règles spéciales de protection et par la possibilité de circuler à pied ou en vélo dans de meilleures conditions qu'auparavant. Des mesures ont déjà été mises en place et d'autres le seront prochainement.

Il est également nécessaire de tenir informés les citoyen.ne.s de l'évolution de l'épidémie, car l'information est indispensable pour permettre à chacun.e de trouver des solutions adaptées à ses besoins et pour faire en sorte, à l'échelle nationale, de la ville et de l'arrondissement, que le plus grand nombre possible de gens continuent de travailler à distance ou, éventuellement, à temps partiel, afin que les semaines à venir ne se caractérisent pas par des déplacements massifs des Parisien.ne.s entre le domicile et le lieu d'exercice de leur activité.

Pour terminer, Mme CORDEBARD tient à rappeler l'importance de leur engagement dans la stratégie de lutte contre la propagation du virus, qui comporte l'accompagnement de la mise en place de lieux et de programmes de *testing* auprès des professionnels de santé, des agents de la Ville et des enfants dans les écoles. Il est essentiel que tous les cas détectés puissent être pris en charge et que les malades soient placés en quarantaine pour éviter qu'ils contaminent leur entourage. Ce projet de dépistage des personnes testées positives au coronavirus porte le nom de COVISAN et a été lancé par l'AP-HP et la Ville de Paris en collaboration très étroite avec l'État. Dans les semaines et les mois à venir, les maires et les élus devront jouer un rôle très important dans l'accompagnement de ces projets, mais ils devront également rester à l'écoute des citoyen.ne.s et, dans un grand nombre de cas, faire preuve d'initiative. Avant de laisser la parole à Mme PAWLIK, Mme la Maire invite les présents à intervenir, s'ils le souhaitent, en signalant leur intention par un geste ou un message écrit.

**Mme PAWLIK** souhaite exprimer à son tour sa gratitude à toutes les personnes qui se sont mobilisées pendant la crise. Aux personnels soignants du 10<sup>e</sup> arrondissement et, de manière générale, de Paris et d'Île-de-France, pour le travail remarquable qu'ils ont accompli ; aux personnels des EHPAD, qui ont pris soin des plus fragiles ; aux forces de l'ordre et aux sapeurs-pompiers, qui ont permis aux habitants de continuer à vivre en sécurité ; aux agents de la Ville et à ceux du 10<sup>e</sup> arrondissement, qui ont assuré les services de la voirie, de la propreté, ainsi que les services d'urgence d'état civil. Mme PAWLIK tient également à remercier les commerçants, les caissier.es qui ont pris quotidiennement des risques pour permettre aux gens de se nourrir. Elle exprime ensuite sa gratitude aux associations, qui ont fait preuve d'un grand élan de générosité et de solidarité, en apportant leur aide aux personnes les plus démunies. Elle souhaite enfin remercier les Parisien.ne.s qui ont montré d'avoir le sens des responsabilités en respectant l'esprit du confinement. Mme PAWLIK est fière de ce qu'elle a vu dans les rues du 10<sup>e</sup> arrondissement et, plus en général, à Paris, et espère que l'esprit qui a présidé au confinement perdurera et que les liens qui se sont créés entre voisins se maintiendront. En ce premier jour de déconfinement, il est important d'être conscients que la vie d'avant ne recommencera pas de la même manière et qu'il faudra tirer des leçons en faisant perdurer les liens de solidarité et de proximité qui se sont noués dans les immeubles.

Dans une visée qui se veut constructive, Mme PAWLIK regrette cependant que Mme la Maire n'ait pas mentionné quelques points sensibles. Certains parents d'élèves du 10<sup>e</sup> arrondissement ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis des informations partielles qu'ils ont reçues de la part des établissements scolaires. Parfois on leur a seulement indiqué que s'ils n'étaient pas rappelés, cela signifiait que leurs enfants ne pouvaient pas reprendre l'école. Cette méthode n'est pas satisfaisante pour les familles, qui doivent disposer d'informations précises pour avoir le temps de s'organiser. Il serait bien que, à travers la Mairie ou directement par mail, les écoles leur communiquent leurs décisions. Il faudrait également que la Mairie puisse connaître le nombre d'enfants qui peuvent être accueillis, le nombre d'enseignants qui seront présents et le nombre d'enseignants qui auront décidé d'exercer leur droit de retrait pour ne pas revenir.

Un autre sujet sensible concerne les transports en commun. Il a été calculé que 15 à 20% des Parisiens seront dans les rames dans cette première semaine de déconfinement. Mme PAWLIK aimerait savoir si la Mairie dispose déjà de quelques éléments de bilan sur ce premier jour de reprise des transports en commun. Elle aimerait également avoir plus d'informations sur la reprise de l'activité économique dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Les élus ont été très sollicités par les commerçants et les chefs d'entreprise, car à l'heure actuelle ceux-ci ignorent si et dans quelles conditions ils pourront reprendre leur activité. Même si la Mairie ne dispose pas encore d'informations détaillées, Mme PAWLIK voudrait avoir une idée plus précise de la situation et faire un premier point sur les effets de la crise Covid-19 sur les acteurs économiques du 10<sup>e</sup> arrondissement.

Une question adressée à M. SIMONDON concerne le « grand cafouillage » des masques auquel les Parisiens continuent d'être confrontés. Le week-end précédent, des lots de masques destinés aux EHPAD sont arrivés à la Mairie du 10<sup>e</sup>. Jugés peu pratiques pour des personnes âgées, soit parce qu'ils n'étaient pas suffisamment solides soit parce qu'il fallait « avoir un brevet de monteur de meubles IKEA » pour les mettre en place, ces masques n'ont pas été distribués. De nouveaux lots ont été commandés. La question qui se pose pour Mme PAWLIK est de savoir, d'une part, quand les nouveaux masques arriveront dans les EHPAD et, d'autre part, que sont devenus les centaines de milliers de masques qui n'ont pas été distribués. Une autre question porte sur les masques en tissu réutilisables et gratuits qui peuvent être précommandés sur le site internet de la Ville de Paris. Les pharmaciens n'ont visiblement pas été informés qu'ils constituaient le réseau de distribution de ces masques. Mme PAWLIK aimerait savoir ce que la Maire du 10<sup>e</sup> compte faire pour mettre au courant les pharmaciens de son arrondissement.

**M. RAIFAUD** souhaite lui aussi remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées depuis le début de la crise : les personnels soignants, les commerçants, les livreurs, les facteurs, tous les agents de la Ville et les enseignants qui n'ont jamais perdu le contact avec leurs élèves. Il espère qu'au-delà des applaudissements mérités que ces personnes reçoivent chaque soir, tous ces métiers, exercés le plus souvent par des femmes et jusqu'aujourd'hui non reconnus à leur juste valeur, soient désormais mieux valorisés dans la société française. Alors que la crise sanitaire est encore présente et qu'une vaste crise économique se dessine, il ne faudrait pas que les personnes qui se sont le plus engagées pendant la période de confinement soient les premières victimes des répercussions socio-économiques de l'épidémie de coronavirus. M. RAIFAUD tient également à remercier tous ceux et toutes celles qui se sont mobilisés depuis leur domicile pour organiser des solidarités locales et prendre soin des personnes vulnérables, commander des produits frais ou confectionner des masques. La Ville devra reconnaître leur engagement et les encourager à prendre une part plus active à la vie de la cité.

Ce qui est certain, c'est qu'avec la menace de la Covid-19 toujours présente, la gestion de la ville ne pourra plus être pensée comme avant. L'hyperdensité de Paris favorise la propagation du virus. La gestion du déconfinement devra se développer selon trois axes : l'urbanisme tactique, la solidarité et la démocratie. Au sujet de l'urbanisme tactique et, plus largement, des politiques structurelles engagées dans le but d'éviter le retour de la crise sanitaire, on a annoncé la création de pistes cyclables pour désengorger les transports en commun. Le groupe écologiste a formulé un certain nombre de propositions visant à réserver une large part de l'espace public à la pratique du vélo et de la marche à pied, afin d'offrir des alternatives aux véhicules individuels polluants qui risquent de revenir en masse. Les abords des écoles devront être libérés en priorité ; les jardins publics devront être rouverts dès que possible, tout en prenant les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des usagers. Il est incompréhensible que le gouvernement autorise l'ouverture des grandes surfaces et interdise celle du jardin Villemin, au risque de voir les habitants du 10<sup>e</sup> se bousculer sur le canal Saint-Martin. Les enfants, sous la responsabilité de leurs enseignants et animateurs d'école, ainsi que les personnes âgées doivent avoir accès aux espaces verts à des horaires adaptés.

Le deuxième enjeu concerne la solidarité. Au Conseil de Paris, le groupe écologiste fera des propositions pour pérenniser les distributions alimentaires destinées aux nombreuses familles qui ont vu leurs ressources fortement diminuées à cause du confinement. Il faut affronter la crise en faisant preuve d'une grande solidarité et réfléchir à des dispositifs innovants afin que personne ne se retrouve en dessous du seuil de pauvreté ou sans logement. Il est nécessaire de fortifier le tissu associatif, qui s'est révélé extrêmement utile, notamment dans des quartiers populaires comme la Grange-aux-Belles où un collectif d'associations s'est réuni pour proposer des activités pour l'été 2020. La solidarité concerne également les écoles car, même si les établissements scolaires ouvrent progressivement, de nombreux enfants restent encore confinés chez eux et doivent être accompagnés de façon à ce qu'ils ne perdent pas complètement leur année scolaire. Tous les efforts doivent se diriger vers les associations et vers tous les acteurs qui accompagnent la scolarité des enfants issus des milieux les plus fragiles.

Le troisième enjeu qui attend la maire et les élus du 10<sup>e</sup> arrondissement est la démocratie. La gestion de la crise Covid-19 est l'affaire de tout le monde. Le groupe écologiste propose de mettre en place une assemblée locale, qui réunisse les acteurs de la vie associative et de la démocratie locale, avec des citoyen.ne.s tirés au sort qui analysent les décisions prises par les instances administratives et engagent des projets utiles. M. RAIFAUD aura l'occasion de revenir sur le sujet lors de la présentation de son vœu à la fin du Conseil.

**Mme CORDEBARD** remercie M. RAIFAUD et donne la parole à M. LE RESTE.

Au nom du groupe communiste, **M. LE RESTE** souhaite s'associer aux remerciements qui ont été légitimement adressés à toutes les personnes qui ont aidé les Parisien.ne.s à traverser la période de confinement et qui continuent d'œuvrer pour l'intérêt général. Il voudrait d'ailleurs souligner le fait que les secteurs d'activité qui se sont les plus impliqués sont également ceux qui ont été les plus souvent décriés, comme les services publics. Quand « le jour d'après » viendra, il faudra faire une évaluation objective des événements qui se sont passés et comprendre pourquoi la France, par rapport à d'autres pays, a été insuffisamment préparée à affronter la pandémie de Covid-19. Certaines responsabilités devront être pointées pour dégager des d'options en rupture avec les politiques d'austérité qui ont été menées pendant longtemps.

Aujourd'hui, la maire et les élus doivent conforter le milieu associatif du 10<sup>e</sup> arrondissement, afin de répondre aux besoins croissants des populations les plus précarisées. De ce point de vue, comme ils l'ont fait le matin même devant le ministère de la Santé, les élus communistes revendiquent la gratuité des masques et la mise en œuvre de tests de dépistage réalisés à grande échelle et non pas réservés à une population particulière ou à une catégorie sociale. Les élus communistes proposent également de permettre, par exemple pour la durée de trois mois, la gratuité des Vélib' de manière à ce qu'un nombre moindre de Parisien.ne.s ne soient obligés d'avoir recours aux transports en commun.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

**Mme TROSTIANSKY** souhaite se joindre à l'ensemble des remerciements exprimés par les élus qui ont pris la parole avant elle. Un certain nombre de personnes qui travaillent dans les services publics ont vraiment été au rendez-vous pendant la période de confinement. Parmi eux les personnels de Pôle Emploi, dont la réactivité a permis à une partie de la population d'obtenir le chômage partiel. Mme la Maire a remercié les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement pour les efforts qu'ils ont accomplis. Certains d'entre eux se sont trouvés confrontés à des situations vraiment difficiles. Mme TROSTIANSKY pense en particulier aux femmes seules avec des enfants, aux caissières obligées de

prendre des jours de congé pour enfant malade ou aux salariées qui ont poursuivi le télétravail à la maison avec des charges domestiques et parentales très lourdes.

À l'instar de Mme PAWLIK, Mme TROSTIANSKY voudrait évoquer rapidement quelques points qui lui semblent importants. La réouverture des bibliothèques à Paris est prévue pour le courant du mois de juin. La Mairie du 10<sup>e</sup> dispose-t-elle d'éléments plus précis concernant les bibliothèques de son arrondissement ? Au sujet de la vie démocratique, Mme TROSTIANSKY tient ensuite à rappeler qu'existent des conseils de quartier et suggère de s'adresser à eux pour établir un véritable lien de proximité sociale et publique. Elle propose également que la Mairie du 10<sup>e</sup> soutienne les commerçants en commençant par créer plus d'espaces libres sur la voirie pour faciliter les livraisons aux particuliers. Avant de laisser la parole, Mme TROSTIANSKY souhaite exprimer toute sa gratitude aux personnels de la Mairie du 10<sup>e</sup> pour le travail qu'ils ont réalisé pendant les deux mois de confinement.

**Mme CORDEBARD** la remercie et demande à M. ALGRAIN et à M. SIMONDON s'ils souhaitent apporter des éléments de réponse aux questions qui ont été posées.

**M. ALGRAIN** souhaite d'abord rappeler aux élus que le retour progressif et partiel des enfants parisiens à l'école est régi par une division en quatre catégories :

- La première catégorie comprend les enfants dont les parents exercent des professions prioritaires, notamment les personnels de santé et les agents de la RATP et de la SNCF ; ces enfants seront accueillis dans leur école de secteur ;
- La deuxième catégorie concerne les élèves du réseau d'éducation prioritaire (REP) en grandes sections, CP et CM2, et tous ceux qui touchent à la protection à l'enfance et au décrochage scolaire ;
- La troisième catégorie regroupe les élèves qui sont hors réseau d'éducation prioritaire en grandes sections, CP et CM2 ;
- La quatrième catégorie englobe tous les élèves qui ne rentrent pas dans les trois premières catégories.

M. ALGRAIN ne peut pas encore fournir des indications – qui d'ailleurs ne relèvent pas de la Mairie mais du Rectorat – sur le nombre d'enseignants qui seront présents et sur le nombre d'enfants qui pourront être accueillis dans les écoles du 10<sup>e</sup>. Il sait par contre qu'il existe une relation directe entre les parents d'élèves et les directeur.rice.s d'école et que ces dernier.e.s connaissent parfaitement l'environnement des enfants, en particulier de ceux qui appartiennent à la deuxième catégorie. À partir des éléments qui lui sont descendus par les deux inspectrices de l'Éducation nationale, M. ALGRAIN est toutefois en mesure d'affirmer que, sur les écoles du réseau d'éducation prioritaire du 10<sup>e</sup>, les enfants des deux premières catégories pourront être accueillis à partir du 14 mai. Pour ceux de la troisième catégorie, cela dépendra des endroits.

En complément du dispositif de l'Éducation nationale, la Mairie de Paris et la Mairie du 10<sup>e</sup> ont mis en place un système d'accueil dans le cadre du TAP (Temps d'Activité Périscolaire). En outre, à partir du 14 mai toutes les cantines des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement seront en capacité de fournir aux enfants des repas chauds. Toutes les écoles du 10<sup>e</sup> pourront ainsi accueillir et nourrir les enfants des deux ou trois premières catégories. Un petit bémol cependant à l'école Belzunce, dont le directeur, M. François LEMAIRE, est actuellement absent.. Cette absence n'empêche cependant pas l'école Belzunce d'accueillir les enfants des personnels soignants. M. ALGRAIN est prêt à fournir des informations complémentaires, si les élus le souhaitent.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à Mme FAJGELES.

**Mme FAJGELES** observe que, depuis quelques jours, ont commencé à circuler sur les réseaux sociaux des images montrant un grand nombre de promeneurs sur les berges du canal Saint-Martin. Les Parisien.ne.s ont salué les immenses efforts accomplis par les personnels soignants et les agents de la Ville. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, comme dans tout Paris, des hommes et des femmes ont travaillé sans relâche dans les hôpitaux et les EHPAD. Mme FAJGELES veut faire un appel à la plus grande vigilance et à la plus grande responsabilité de tout un chacun. Elle ne veut pas montrer du doigt qui que ce soit, les Parisien.ne.s ont besoin de se sentir libres à nouveau et de respirer, mais il faut absolument qu'ils respectent la distanciation sociale et qu'ils comprennent qu'ils ne peuvent pas reprendre tout d'un coup la vie d'avant. Tous les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement sont très fiers du canal Saint-Martin, qui est devenu un grand lieu de convivialité. Mais, à l'heure actuelle, ils doivent éviter de s'y rendre en masse, ils doivent porter des masques et surtout se rappeler que Paris est en zone rouge et que les personnels de santé continuent à multiplier leurs efforts pour soigner les nombreux malades de la Covid-19 qui sont encore dans les hôpitaux.

**Mme CORDEBARD** la remercie et donne la parole à M. SIMONDON.

À propos des aménagements tactiques du territoire, **M. SIMONDON** souhaite ajouter que la Ville de Paris est confrontée à un enjeu de taille : permettre des déplacements de la population à une échelle plus importante sans pour autant saturer les rues de voitures avec à bord un seul passager. Les premières pistes cyclables aménagées ont déjà fait leur apparition. Plusieurs propositions ont été faites pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, comme celle de prolonger au sud de Châtelet l'axe cyclable principal du 10<sup>e</sup>, le réseau « Express vélo » nord-sud. Il a également été proposé de regagner de la place pour les piétons, surtout dans les quartiers commerçants, grâce à des élargissements « sauvages » des trottoirs, réalisés sans effectuer des travaux de la voirie mais en installant tout simplement quelques barrières.

Ce type d'aménagement a commencé à être mis en place le jour même dans la zone du bas du Faubourg Saint-Denis, qui comprend également les rues adjacentes des Petites Écuries, d'Enghien et de l'Échiquier. Depuis quelques mois, cette zone est concernée par l'opération « Paris respire », qui permet de fermer certaines voies de circulation tous les dimanches. Désormais, cette zone sera fermée à la circulation motorisée tous les jours, en devenant une aire réservée à la circulation des piétons et des vélos. En supprimant en grande partie le stationnement de surface, il y aura davantage d'espace pour les livraisons et pour les clients qui devront attendre leur tour devant les magasins. D'autres aires urbaines du 10<sup>e</sup> seront ainsi aménagées ; l'élimination du stationnement de surface permettra de gagner de l'espace à proximité des écoles et de faciliter la circulation à pied ou en vélo. De cette manière, il sera possible de reprendre certaines formes d'activité sans créer de la promiscuité dangereuse.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à M. ALGRAIN.

**M. ALGRAIN** tient à ajouter que les directeur.rice.s d'école, qu'il a rencontré.e.s à plusieurs reprises pendant les deux mois de confinement, ont exprimé leur souhait de donner aux enseignants et aux animateurs la possibilité de se protéger de manière supplémentaire par rapport à ce dont ils disposent déjà, en l'occurrence les masques et le gel hydro-alcoolique. La Mairie a répondu à cette demande en commandant une fourniture de visières. Trois cents visières seront mises à disposition, à partir de jeudi matin, des écoles maternelles et elles seront suivies de mille visières supplémentaires destinées aux enseignants, aux animateurs et aux personnels des autres écoles. Il s'agit d'une décision spécifique à la Mairie du 10<sup>e</sup>.

Pour répondre à la question soulevée par Mme TROSTIANSKY, M. ALGRAIN rappelle que le 10<sup>e</sup> arrondissement accueille trois bibliothèques, dont la bibliothèque François Villon qui est actuellement

en travaux et qui n'est donc pas concernée par la réouverture. La médiathèque Françoise Sagan sera une des premières bibliothèques parisiennes à rouvrir. Quelques interrogations demeurent sur les consignes sanitaires relatives au retour et au stockage des livres, mais la médiathèque sera en ordre de marche dans quelques jours au niveau de son personnel et elle sera en capacité, vers la fin du mois de mai ou le début du mois de juin, de mettre en place le système *click and collect*. Les habitants du 10<sup>e</sup> auront ainsi la possibilité d'emprunter des livres et de les restituer dans des conditions sanitaires optimales. La bibliothèque Lancry lui emboîtera le pas au courant du mois de juin.

**Mme CORDEBARD** remercie M. ALGRAIN et tient à préciser, à l'intention de Mme PAWLIK, que la Ville de Paris n'a pas été la principale origine des difficultés dans la distribution des masques. Bien au contraire, elle a fourni du très bon matériel à l'AP-HP, à l'hôpital Saint-Louis et à l'hôpital Lariboisière. La Mairie du 10<sup>e</sup> a largement contribué avec sa Caisse des écoles à distribuer du matériel de protection aux hôpitaux dans des moments très cruciaux de la crise. Elle a également pris un certain nombre d'initiatives, comme celle de se procurer des masques réutilisables pour les donner aux personnes âgées et aux associations en contact avec la population. Mme CORDEBARD tient à faire savoir à Mme PAWLIK que les masques qui ont été jugés peu pratiques pour les personnes âgées conviennent en fait très bien aux associations, car ils sont très fiables et confortables à porter. Quant aux masques en tissu réutilisables que les Parisien.ne.s peuvent précommander sur le site de la Mairie de Paris et retirer ensuite gratuitement dans les pharmacies, les pharmaciens avec lesquels Mme CORDEBARD a parlé étaient au courant de cette initiative, que la Ville a d'ailleurs prise avec l'accord de l'Ordre des pharmaciens. À sa connaissance, environ un tiers des pharmacies ont été livrées ce lundi 11 mai et les autres le seront le jour d'après.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées par les commerces du 10<sup>e</sup> arrondissement, le bilan sera établi dans les semaines et les mois à venir. Un grand nombre de bars et de restaurants, ainsi qu'un grand nombre de lieux culturels ont été très touchés par la crise Covid-19. Mme la Maire sait qu'une partie d'entre eux ne pourront pas rouvrir, mais elle n'est pas encore en mesure de donner des chiffres. De nombreux commerçants lui ont adressé des messages pour s'enquérir des modalités de réouverture et exprimer leurs inquiétudes. À l'heure actuelle, Mme CORDEBARD sait seulement que la Ville de Paris est en train de monter un fonds de soutien très important, qui devrait permettre d'accompagner les entreprises en difficulté en s'additionnant à l'aide de l'État. Il faut cependant faire preuve de lucidité, considérer la fragilité de certains commerces et savoir que l'accompagnement économique de la Ville devra nécessairement s'unir à un accompagnement social très massif. Il s'agit d'un chantier énorme qui s'ouvre devant les élus locaux, dont le rôle sera d'appuyer les dispositifs mis en œuvre par la Ville et d'apporter leur soutien aux habitants, en lançant des alertes et en révélant les situations difficiles afin de pouvoir intervenir progressivement.

Quant au bilan des transports, les témoignages recueillis par Mme la Maire le matin même étaient assez rassurants. En dehors de quelques lignes de métro déjà bien identifiées, notamment la ligne 13, le reste des transports en commun semblent avoir été accessibles et fréquentables. Mme CORDEBARD préfère cependant attendre de recevoir les témoignages de la soirée pour dresser un bilan et invite les élus à en faire autant. Puis elle propose de démarrer, sans plus attendre, l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Objet** : Désignation de la secrétaire de séance.

**Projet de délibération : MA10202016**

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** propose de désigner Mme VASA comme secrétaire de séance et rappelle aux élus que les votes se feront à main levée et qu'ils seront vérifiés à l'issue de la séance.

*Mme VASA est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.*

**Objet** : Procédure d'urgence.

**Projet de délibération : MA10202019**

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** informe les élus que Mme SOUYRIS a accordé son pouvoir à M. RAIFAUD. Puis elle explique que la procédure d'urgence, objet de la présente délibération, propose d'approuver le procès-verbal du lundi 20 janvier 2020. La procédure d'urgence propose également d'approuver la délibération DPE 7, relative à l'association gestionnaire de la recyclerie de rue de Château-Landon (10<sup>e</sup>), la DDCT 15, relative à des associations œuvrant dans le cadre de la politique de la Ville, et la DDCT 24, relative à des subventions pour le financement d'emplois d'adultes relais.

*La délibération MA10202019 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Approbation du procès-verbal du conseil de la séance du lundi 20 janvier 2020.

**Projet de délibération : MA10202017**

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

En absence de questions et remarques, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal du conseil de la séance du lundi 20 janvier 2020.

*Le procès-verbal du conseil de la séance du 20 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.*

**Objet** : Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée.

**Projet de délibération : MA10202018**

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** précise que l'approbation de la délibération MA10202018, qui autorise la séance du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée, est nécessaire à l'adoption des délibérations qui suivent.

**Mme PAWLIK** s'enquiert de la manière dont les élus devront demander la parole.

**Mme CORDEBARD** lui assure qu'elle restera attentive devant l'écran pour voir les mains levées. Les élus ont également la possibilité de demander la parole via le service de messages instantanés accessible via l'application de visioconférence.

**Mme PAWLIK** la remercie et profite de la présente délibération pour exprimer son souhait que le Conseil d'arrondissement soit à l'avenir toujours diffusé en direct sur internet, afin que les habitants du 10<sup>e</sup> aient la possibilité de suivre les débats. Elle avait déposé un vœu sur le sujet au tout début de sa mandature, mais M. FÉRAUD, qui à cette époque était le maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, lui avait répondu que la diffusion en ligne n'était pas envisagée pour des raisons techniques et budgétaires.

Actuellement, les progrès accomplis dans le champ des moyens de communication permettent de considérer les choses sous un nouveau jour. Mme PAWLK aimerait savoir si la transmission en ligne du CA pourra être mise en place dans les semaines ou les mois à venir.

**Mme CORDEBARD** observe que les temps ont effectivement changé. Personnellement, elle n'a pas d'objections particulières, mais elle rappelle qu'ils sont à quelques semaines ou à quelques mois d'une nouvelle mandature et que l'organisation de la diffusion en direct du CA pourra être avantageusement mise en œuvre par la nouvelle équipe. La période d'« entre les deux », dans laquelle se trouve le conseil municipal, n'est pas propice aux investissements importants. À titre personnel, Mme CORDEBARD est assez favorable à cette idée, d'autant plus que les moyens dématérialisés sont destinés à être de plus en plus utilisés dans les semaines et les mois à venir.

*La délibération MA10202018 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (73 777 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Kyklos (10<sup>e</sup>) pour son établissement multi-accueil « Les Kyklos Saint-Louis » (10<sup>e</sup>).

**Projet de délibération : 2020 DFPE 100**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

Un problème de micro empêchant Mme TOURTE de présenter la délibération DFPE 100, **Mme CORDEBARD** s'en charge à sa place. Elle rappelle aux élus que la crèche associative installée dans l'hôpital Saint-Louis accueille les enfants des patients atteints de maladies graves qui sont hospitalisés pour des longues périodes. Elle laisse ensuite la parole à M. SCHOUTETEN.

**M. SCHOUTETEN** fait remarquer que dans la fiche transmise aux élus ne figure pas le taux d'occupation actuel de la crèche de l'hôpital Saint-Louis. Mme la Maire a rappelé que cette crèche a vocation à accueillir en priorité les enfants des personnes malades. Compte tenu du fait qu'en 2019 son taux d'occupation était seulement de 60%, M. SCHOUTETEN demande s'il ne serait pas possible d'améliorer l'occupation de cet établissement, d'autant plus qu'à l'occasion d'une délibération précédente Mme TOURTE avait indiqué que, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, quasiment une demande sur deux de placement en crèche ne pouvait pas être satisfaite. Peut-être que la conjonction de ces deux facteurs pourrait permettre aux enfants du 10<sup>e</sup> arrondissement de bénéficier des places restées vacantes.

**Mme CORDEBARD** observe qu'il ne doit pas être simple de régler l'accueil des enfants de personnes gravement malades, car il est impossible de prévoir avec précision leur nombre comme on peut le faire pour les autres enfants. Cependant, la Mairie s'efforcera d'augmenter le taux d'occupation de la crèche de l'hôpital Saint-Louis.

Une deuxième tentative d'intervention de Mme TOURTE ayant échoué, Mme CORDEBARD lui propose d'écrire un commentaire sur la messagerie instantanée.

*La délibération 2020 DFPE 100 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (299 465 euros) de fonctionnement en faveur de 11 associations gestionnaires de recycleries.

**Projet de délibération : 2020 DPE 7**

**Rapporteure** : Léa VASA

**Mme VASA** rappelle que les recycleries sont des associations et des entreprises qui collectent et réparent, en les détournant de l'incinération, des vêtements et des objets divers pour les revendre

ensuite à prix solidaires ou les distribuer gratuitement. La délibération propose d'attribuer une subvention globale de 299 465 euros aux onze recycleries qui existent à Paris. Celle qui est concernée pour le 10<sup>e</sup> arrondissement est La Textilerie, qui rouvrira ses portes à la sortie du confinement en rue de Château-Landon. Les responsables, spécialisés dans les textiles, ont collecté et détourné de l'incinération neuf tonnes de vêtements. Ils donnent également des cours de réparation et offrent des productions fabriquées dans les entreprises d'insertion. Il est proposé de leur allouer une subvention de 11 000 euros, qui correspond à ce qui avait été établi dans la convention pluriannuelle d'objectifs. La convention mentionne aussi la future Ressourcerie de la rue Philippe de Girard, qui est en attente de subventions.

**Mme CORDEBARD** la remercie et donne la parole à Mme PAWLIK.

**Mme PAWLIK** souhaite savoir sur quelle base ont été choisies les associations auxquelles seront octroyées les subventions. Elle suppose que les associations qui se trouvent actuellement dans une situation d'urgence et ont besoin d'une subvention sont très nombreuses. Cependant, aucune information n'est donnée sur les critères qui ont présidé à l'inscription de telle ou de telle autre délibération à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

**Mme CORDEBARD** l'informe que le Conseil de Paris, prorogé à cause de la crise Covid-19, a choisi les associations en fonction de l'urgence de leur besoin de financement et/ou du risque de rupture de fonctionnement. Mme CORDEBARD n'a pas contribué au choix de La Textilerie, mais les décisions ont été prises dans un cadre consensuel par tous les groupes politiques du Conseil de Paris. Elle pense toutefois que La Textilerie pourrait constituer un outil intéressant pour la fabrication de masques en tissus. En l'absence d'autres questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

*La délibération 2020 DPE 7 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Caisses des écoles – Subvention (1241 078,38 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

**Projet de délibération : 2020 DASCO 52**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** informe les élus que la délibération concerne les séjours de vacances organisés par la caisse des écoles et labellisés Arc-en-ciel. Il rappelle que cette proposition de subvention est faite tous les ans à la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement. Le montant, qui s'élève à 72 173 euros est légèrement inférieur à celui de l'année 2019. La raison en est que les séjours de vacances ont été choisis le 14 mars dernier, quelques jours avant le début du confinement, et que dans l'ensemble des lots en figurait un qui comprenait des séjours à l'étranger. À cause de la crise sanitaire, ce lot ne peut plus faire partie des possibilités de vacances offertes aux jeunes Parisien.ne.s du 10<sup>e</sup> arrondissement. Pour le reste, à moins que certains des organismes sélectionnés ne se trouvent dans l'incapacité de répondre aux commandes fixées, l'ensemble des séjours proposés pour les mois de juillet et d'août est toujours d'actualité.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à M. SCHOUTETEN.

**M. SCHOUTETEN** fait noter que certaines villes franciliennes, en particulier les communes du département 94, ont pris l'initiative d'annuler tous les séjours de vacances à cause de l'épidémie de Covid-19. Cette solution lui paraît extrême et non souhaitable. Cela n'empêche qu'il faut tenir compte du contexte sanitaire actuel et, notamment, de sa grande évolutivité. Il est possible que dans les semaines à venir soient prises des mesures de protection supplémentaires qui empêchent la mise en œuvre des séjours de vacances. M. SCHOUTETEN voudrait tout d'abord savoir comment les

inscriptions sont envisagées. Il se rappelle que, les dernières années, le nombre d'enfants du 10<sup>e</sup> arrondissement était inférieur à celui des places allouées, ce qui avait permis à des enfants venus d'autres arrondissements de bénéficier des places restantes. Il voudrait ensuite savoir si des polices d'assurance particulières ont été souscrites en cas d'impossibilité d'organiser les séjours pour des raisons sanitaires. C'est un fait que la crise sanitaire due au coronavirus est déjà en cours, et il serait par conséquent très difficile de se prévaloir de cet argument vis-à-vis des assurances.

**M. ALGRAIN** répond que les inscriptions tiendront compte des normes en vigueur. Effectivement, en 2019 un certain nombre de places avaient été mises à disposition d'enfants venus d'autres arrondissements. Toutefois, au cours des dernières années, un maillage très étroit a été tissé avec les écoles et les assistantes sociales du 10<sup>e</sup> arrondissement pour identifier les familles susceptibles de bénéficier d'un séjour de vacances pour leurs enfants, afin que, d'une certaine manière, ces séjours leur soient pré-réservés. Les inscriptions se mettront en place au courant du mois de juin, en fonction des directives reçues concernant, notamment, la réception des publics et les règles à adopter.

Au sujet de la possibilité d'annulation, lorsque M. ALGRAIN, vers le 25 mars, a confirmé aux lauréats qu'ils avaient été sélectionnés pour organiser les séjours de vacances, il l'a fait sous réserve que ces séjours soient réalisables dans le contexte sanitaire actuel. Il a également prévenu les organismes qui étaient arrivés en deuxième et en troisième position que, si d'aventure le premier ou le deuxième prestataire n'avait pas pu répondre au marché qui lui avait été attribué, ils auraient été qualifiés pour proposer leurs séjours. M. ALGRAIN rappelle par ailleurs que les mairies d'arrondissement et les administrations parisiennes sont elles-mêmes leurs propres assureurs et que, même en le voulant, la Mairie du 10<sup>e</sup> n'aurait pas pu faire appel à une assurance.

**Mme CORDEBARD** le remercie et propose de passer au vote.

*La délibération 2020 DASCO 52 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Location de l'immeuble 72 rue du Faubourg Saint-Denis (10<sup>e</sup>) à la RIVP – Bail emphytéotique.

**Projet de délibération : 2020 DLH 27**

**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** fait remarquer qu'en cette période de crise sanitaire la création de logements sociaux est encore plus urgente que d'habitude, car elle permet de combattre les fortes sur-occupations qui existent dans l'habitat privé. Elle favorise également la dédensification grâce à la mise à disposition de logements aux standards actuels, avec des regroupements de petits appartements. Elle donne la possibilité aux personnes qui travaillent à Paris d'y vivre : les infirmières, les éboueurs, les caissières des supermarchés, les agents des services publics, les livreurs et les enseignants sont les héros du moment, mais les salaires qu'ils touchent ne leur permettent pas de devenir propriétaires ni de payer un loyer à Paris. La Ville a préempté un immeuble, au 72 rue du Faubourg Saint-Denis – il s'agit en réalité d'une partie de l'immeuble, car l'un des deux bâtiments dont il est constitué est déjà géré par une filiale de la RIVP pour la résidence sociale –, et la délibération propose de le confier à la RIVP pour un bail emphytéotique de 65 ans. La RIVP paiera un loyer de 4 430 000 euros pour l'ensemble de la période.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à Mme AMMAR.

**Mme AMMAR** observe que la crise sanitaire actuelle a mis en évidence les difficultés rencontrées par les personnels de santé qui travaillent dans les hôpitaux et dans les EHPAD avec des horaires décalés, ainsi que la nécessité de leur attribuer un logement près de leur lieu d'activité, ce que d'ailleurs Mme AMMAR a soutenu depuis le début de sa mandature. Malheureusement, la délibération présentée par

M. BASSINO ne donne aucune garantie que des logements sociaux seront réservés à des personnes qui font partie des classes moyennes, comme les infirmières ou les enseignants. Pour cette raison Mme AMMAR votera « contre ».

*La délibération DLH 27 est adoptée à la majorité (1 vote contre : Mme AMMAR).*

**Objet :** Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (87 750 euros) à 53 associations œuvrant dans sept arrondissements dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

**Projet de délibération : 2020 DDCT 15**

**Rapporteur :** Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** voudrait tout d'abord renforcer les propos tenus par Mme la Maire à l'intention de Mme PAWLIK sur les raisons qui président au choix des délibérations mises à l'ordre du jour. En ce qui concerne les trois délibérations qu'il s'apprête à présenter, elles touchent à des associations (*interruption micro*) qui se proposent de répondre à un certain nombre de sollicitations de la part des habitants des quartiers populaires (*interruption micro*). M. LE RESTE tient à ajouter un élément d'information : un certain nombre d'activités financées par des délibérations déjà votées, mais qui ne pourront pas avoir lieu à cause de la crise sanitaire, seront reportées à une date ultérieure. D'autres feront l'objet d'une réflexion par la préfecture de région, la DDCT et la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, afin que les associations qui auraient dû les mettre en œuvre proposent à leur place de nouvelles activités, en particulier dans la période estivale.

Certains projets pointés dans les trois délibérations soutenues par M. LE RESTE devront probablement être reportés à une date ultérieure courant 2020-2021. Dans d'autres cas, l'esprit du projet pourra être maintenu, mais les modalités d'organisation seront modifiées parfois de manière substantielle. Il y a également des projets qui seront peut-être peu impactés. Personne ne dispose aujourd'hui de toutes les réponses face à l'incertitude qui règne. Il est toutefois important de veiller au maintien de la capacité d'action des partenaires associatifs, tout en restant vigilants et attentifs à ce que les moyens financiers demandés à la Ville de Paris soient mobilisés pour répondre aux besoins des Parisien.ne.s, dans le respect des objectifs généraux fixés par les délibérations et les conventions.

La délibération DDCT 15 propose de soutenir 53 associations pour leurs actions en matière d'animation locale. Dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville, deux associations du 10<sup>e</sup> arrondissement ont été retenues pour l'intérêt de leurs projets visant à favoriser des moments conviviaux. Il s'agit de :

- L'association Robert Desnos pour son action de sensibilisation à la vie citoyenne et démocratique parisienne, pour un montant de 1 000 euros ;
- L'association MAGAB (Mamans Association Grange-aux-Belles) pour poursuivre le développement de ses actions d'animation du quartier en lien avec des familles du quartier de la Grange-aux-Belles, pour un montant de 1 500 euros.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à Mme PAWLIK.

À propos de la délibération DDCT 15, **Mme PAWLIK** observe qu'aucune fiche n'a été transmise aux élus sur les subventions destinées aux deux associations du 10<sup>e</sup> arrondissement. Aucun élément d'information ne leur a été fourni, seulement le nom des associations, l'intitulé du projet et le montant de la subvention à verser. Elle rappelle que le numéro de mai de la revue *Capital* a publié un article sur les « étonnantes subventions » de la Mairie de Paris aux associations. Même si l'on se trouve dans une période particulière et dans une situation d'urgence, Mme PAWLIK estime qu'en s'agissant d'argent public la moindre des choses serait de fournir quelques lignes de présentation sur les

activités des associations pointées et sur les projets pour lesquels le financement est demandé. Mme PAWLIK tient à ce qu'il soit bien indiqué dans le procès-verbal que son groupe s'abstiendra parce qu'il ne dispose pas d'éléments d'information suffisants.

**Mme CORDEBARD** lui rappelle que ses propos sont enregistrés et demande à M. LE RESTE s'il souhaite reprendre la parole.

**M. LE RESTE** fait noter qu'il s'agit de subventions d'un montant minime, pour lesquelles on ne peut certainement pas parler de gaspillage. Il pense que Mme PAWLIK lui donnera crédit que, dans le cadre de ses délibérations, il a toujours été transparent sur l'utilisation de l'argent public.

**Mme CORDEBARD** donne la parole à Mme PAWLIK.

**Mme PAWLIK** reconnaît les efforts accomplis par M. LE RESTE pour apporter de la transparence au sein du Conseil d'arrondissement et le remercie. Elle rappelle cependant qu'en fin de séance le groupe écologiste présentera un vœu sur la nécessité d'ouvrir les portes aux citoyens en les associant aux décisions des élus. Comment peut-on présenter une délibération en Conseil d'arrondissement et demander des subventions, quand bien même il s'agirait d'un montant symbolique, sans donner des informations ? M. LE RESTE ne s'en est peut-être pas rendu compte parce qu'il dispose d'une note de service, mais ce n'est pas le cas pour les autres élus. Par principe, son groupe refuse d'approuver une délibération sur laquelle il n'a pas d'éléments d'information.

**Mme CORDEBARD** la remercie et propose de passer au vote.

*La délibération DDCT 15 est adoptée à l'unanimité (3 abstentions : Mme PAWLIK, M. SCHOUTETEN, Mme TROSTIANSKY)*

Mme CORDEBARD fait noter que M. LE RESTE avait cependant indiqué qu'une réflexion était en cours pour organiser les nouvelles missions nécessaires à la Grange-aux-Belles.

**Objet :** Subventions (371 300 euros) à 67 associations pour le financement de 79 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.

**Projet de délibération : 2020 DDCT 24**

**Rapporteur :** Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** rappelle que le dispositif des adultes relais est un contrat d'insertion financé pour 80% par l'État. Les adultes relais assurent des missions de médiation sociale, éducative et culturelle dans les quartiers politique de la Ville. Chaque association pointée dans la délibération se voit verser par poste la somme de 4 700 euros par la Ville, en complément du soutien de l'État. Cinq associations du 10<sup>e</sup> arrondissement sont concernées :

- Le centre social AIRES 10 ;
- L'association Robert Desnos ;
- L'association Français Langue d'Accueil ;

- L'association CRL 10, pour le cofinancement de deux postes ;
- L'association L'ACORT, pour le cofinancement de deux postes.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à Mme AMMAR.

**Mme AMMAR** affirme qu'elle aurait bien volontiers voté en faveur de certaines associations qui figurent dans la délibération présentée par M. LE RESTE, car elles ont une utilité et une éthique avérées. Malheureusement, elle pense que ce n'est pas le cas pour toutes les cinq associations, et pour cette raison, Mme AMMAR préfère s'abstenir.

**Mme CORDEBARD** prend note des observations de Mme AMMAR et donne la parole à Mme PAWLIK.

**Mme PAWLIK** s'enquiert de la possibilité de disposer exceptionnellement d'un vote dissocié sur les subventions de la délibération DDCT 24. Si ce n'est pas possible, elle tient à expliquer la raison pour laquelle son groupe donnera un vote « contre ». Dans la délibération figure en effet l'association L'ACORT (L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie), qui avait fait l'objet d'une polémique en novembre 2019 à cause de certains propos qu'elle avait tenus sur son site internet, propos que les élus PPCI avaient qualifiés d'antirépublicains en Conseil de Paris. L'ACORT avait persisté et, avec le soutien d'un certain nombre d'élus du 10<sup>e</sup> arrondissement, avait signé une déclaration pour maintenir ses propos. Mme PAWLIK ne reviendra pas sur le contenu de la polémique, mais elle tient à faire savoir que son groupe ne souhaite pas donner un vote favorable à la DDCT 24 s'il n'y a pas la possibilité de dissocier la subvention destinée à L'ACORT des subventions destinées aux autres associations.

**Mme CORDEBARD** ne croit pas qu'il soit possible de faire un vote dissocié, mais elle préfère s'en assurer auprès des services administratifs. En attendant, elle donne la parole à M. LE RESTE.

**M. LE RESTE** déclare que les associations qui figurent dans la délibération sont toutes « éthiques » et d'une grande utilité pour les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement. Personnellement, il ne souhaite pas avoir un vote dissocié. Il rappelle que, par ailleurs, le Conseil d'arrondissement avait voté une subvention destinée à L'ACORT seulement quelques jours après la polémique évoquée par Mme PAWLIK. Pour sa part, il tient à saluer l'action de cette association, à laquelle il renouvelle toute sa confiance.

Avant de donner la parole à M. RAIFAUD, **Mme CORDEBARD** annonce qu'entre-temps M. REGNIER, Directeur Général des Services, lui a fait savoir qu'un vote dissocié n'est pas possible.

Pour **M. RAIFAUD**, le travail que réalisent toutes les associations visées dans la DDCT 24 est extrêmement utile du point de vue de l'action locale. Il rappelle que L'ACORT organise la fête de la « Petite Istanbul » dans le quartier de la Porte Saint-Denis et que le rôle joué par cette association est très important pour le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il convient avec M. LE RESTE qu'il ne faut pas avoir un vote dissocié et invite les élus à adopter la DDCT 24.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à Mme FAJGELES.

**Mme FAJGELES** déclare qu'elle votera contre la DDCT 24, car L'ACORT – dont elle reconnaît le travail réalisé dans certains quartiers du 10<sup>e</sup> arrondissement, et notamment l'organisation de la fête de la « Petite Istanbul » – a assumé des positions antirépublicaines, en parlant à plusieurs reprises de « racisme d'État ». Elle estime qu'il faut être extrêmement vigilant sur ce type de positions, qui contribuent à cliver la société française et à jeter la suspicion sur ses institutions. En tant qu'élue républicaine elle votera contre la délibération, si le vote dissocié n'est pas possible.

**Mme CORDEBARD** la remercie et donne la parole à M. FÉRAUD.

Pour sa part, **M. FÉRAUD** n'a pas l'intention de se prononcer sur le vote dissocié que le règlement ne permet pas. Chaque élu émettra le vote qu'il voudra selon sa conscience. Il se souvient par contre que Mme FAJGELES s'était fait photographier en compagnie de Benjamin GRIVAUX à une fête de la « Petite Istanbul ». Il est légitime que les élus aient des avis différents sur les associations, mais il n'est pas légitime qu'ils ne tiennent pas compte des actions pour lesquelles ces associations se sont engagées en prenant beaucoup de risques. On peut contester la participation de L'ACORT à un certain nombre de manifestations liées à l'extrême gauche française. M. FÉRAUD n'approuve pas que les discriminations au sein de la société française soient qualifiées de « racisme d'État », car ce genre de déclarations entraîne facilement des discours antirépublicains.

En revanche, il est juste de reconnaître que L'ACORT livre un combat sans concession contre l'islamisme et les réseaux du président ERDOGAN dans la communauté turque française. Il n'y a pas beaucoup d'autres endroits – s'ils existent – où il est possible, comme dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, d'organiser un dialogue entre les Turques et les Arméniens en vue d'une réconciliation possible, dialogue auquel L'ACORT participe. En réalité, il n'existe pas de plus laïque et de plus grand défenseur des valeurs de la République que L'ACORT dans la communauté des originaires de Turquie. M. FÉRAUD ne trouve pas juste que la participation de L'ACORT à une manifestation où ont été proférés des slogans antirépublicains soit utilisée pour lui attribuer des valeurs contraires à celles qu'elle porte. Il souhaite saluer l'action de cette association et à faire remarquer que les services de l'État ne lui ont pas retiré leur soutien financier. Ce serait une grave erreur de ne plus soutenir L'ACORT, car cela équivaldrait à laisser le champ libre aux membres de la communauté turque issus des réseaux du président ERDOGAN et des réseaux religieux.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à M. LE RESTE.

**M. LE RESTE** déclare qu'il partage l'avis de M. FÉRAUD et qu'il veut attirer l'attention des élus qui se revendiquent de la majorité présidentielle sur le fait que la délibération DDCT 24 propose un cofinancement entre la Ville et l'État pour les associations pointées. Il souligne « entre la Ville et l'État ».

**Mme CORDEBARD** le remercie et ajoute que L'ACORT est une association profondément féministe, qui porte le droit des femmes dans la communauté turque. Pour cette raison et pour celles évoquées par M. FÉRAUD et M. LE RESTE, ainsi que pour l'attachement personnel et l'estime qu'elle nourrit à l'égard de cette association et de ses dirigeants, Mme la Maire votera en faveur de la délibération DDCT 24. Elle regrette que Mme PAWLIK et Mme FAJGELES n'aient pas laissé la polémique de côté pour donner un jugement plus objectif.

*La délibération 2020 DDCT 24 est adoptée à la majorité (3 votes contre: Mme PAWLIK, M. SCHOUTETEN, Mme FAJGELES; 2 abstentions: Mme AMMAR, Mme TROSTIANSKY).*

Mme CORDEBARD invite M. LE RESTE et M. BRIBARD à présenter la dernière délibération de l'ordre du jour.

**Objet** : Subventions (267 119 euros) et conventions à 14 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2020.

**Projet de délibération : 2020 DPSP 2**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** explique que le dispositif Ville Vie Vacances prend dans le contexte actuel une acuité toute particulière. Ce dispositif s'adresse prioritairement aux jeunes des quartiers populaires qui ne partent pas en vacances, afin de leur proposer des activités pendant la période estivale. Pour cette édition marquée par l'épidémie de Covid-19, la Ville de Paris a choisi d'élargir le financement des actions associatives en dehors des périodes de vacances et de soutenir prioritairement les actions qui débutent au mois de juin. Un nombre de Parisien.ne.s plus important que d'ordinaire seront présents dans la capitale cet été. Il est par conséquent indispensable de maintenir des activités en direction des jeunes dans les quartiers populaires. Parmi les associations pointées dans la délibération, plusieurs structures monteront des projets dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, pour lesquels il est proposé de leur attribuer un financement. Il s'agit de :

- L'association À Toi Théâtre, pour un montant de 3 500 euros ;
- L'association franco-chinoise Pierre Ducerf, pour un montant de 1 000 euros ;
- L'association Axes Pluriels, pour un montant de 4 000 euros ;
- L'association Columbus, pour un montant de 2 000 euros ;
- L'association Étonnant Cinéma, pour un montant de 1 000 euros ;
- L'association Jeunesse et sport du monde, pour un montant de 4 500 euros ;
- L'association Musiques et cultures digitales, pour un montant de 5 000 euros.

Afin de permettre aux salariés et bénévoles de ces associations de proposer des activités pendant les vacances scolaires, M. LE RESTE demande aux élus d'adopter la délibération.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à M. BRIBARD.

**M. BRIBARD** souhaite ajouter que l'objectif de la délibération est de permettre aux associations pointées, qui travaillent tous les étés dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, de disposer des modestes financements qu'elles ont demandés pour pouvoir adapter, le cas échéant, leurs actions en fonction du contexte sanitaire de Paris et de l'Île-de-France, ou pour pouvoir les remplacer par d'autres. Cette notion de souplesse et d'adaptabilité est essentielle dans la période actuelle et M. BRIBARD invite les élus à donner un vote favorable. Il tient également à leur faire savoir que M. ALGRAIN et lui-même ont eu l'occasion de faire le point avec les équipes de prévention qui, cet été, seront très présentes dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Prochainement, ils feront un point global sur la préparation de cette période estivale qui s'annonce différente de celles des années précédentes, car une très grande partie de la population qui avait l'habitude de partir loin de la capitale sera amenée à y rester. Pour cette raison, il est indispensable que les associations mettent en œuvre tous leurs moyens pour que les jeunes du 10<sup>e</sup> arrondissement bénéficient d'activités culturelles et sportives et passent l'été le mieux possible.

**Mme CORDEBARD** le remercie et invite les élus à passer au vote.

*La délibération 2020 DPSP 2 est adoptée à l'unanimité.*

Les délibérations à l'ordre du jour étant terminées, Mme CORDEBARD laisse la parole à M. RAIFAUD.

**M. RAIFAUD** présente le vœu du groupe écologiste.

**Vœu du groupe écologiste du 10<sup>e</sup> arrondissement déposé par Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Anne Souyris et Emmanuel Ryz, relatif à la démocratie participative en temps de crise sanitaire**

*Considérant que nous traversons une crise sanitaire d'une gravité sans précédent et qui est amenée à durer ;*

*Considérant l'arrêté du 14 avril 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, prolongeant la période du confinement jusqu'au 11 mai 2020 ;*

*Considérant que l'épidémie de COVID-19 est amenée a priori à durer et les gestes barrières, notamment la distanciation physique, devront être maintenus pour la protection de tou.te.s ;*

*Considérant que la sortie du confinement même progressive s'accompagnera d'une augmentation significative des déplacements et d'occupation de l'espace public lié à la reprise progressive et graduelle des activités commerciales et professionnelles ;*

*Considérant que le déconfinement prévu à partir du 11 mai 2020 doit être anticipé, et l'ambition des propositions d'un urbanisme tactique être à la hauteur des enjeux sanitaire de demain ;*

*Considérant la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 et le droit des citoyen.ne.s à faire vivre la démocratie sanitaire ;*

*Considérant le besoin de dialogue et d'implication des citoyen.ne.s dans la mise en place des réponses, dans un contexte où un grand nombre de décisions privatives de libertés ont été prises sans concertation par le gouvernement ;*

*Considérant les succès obtenus dans la lutte contre le VIH/SIDA qui résultent d'une implication forte des personnes concernées dans la création et la conduction des stratégies à mener ;*

*Considérant la nécessité de donner la parole aux usager.e.s et aux habitant.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement dans une démarche de réelle démocratie participative ;*

*Considérant que les rassemblements de plus de dix personnes ne seront pas autorisés jusqu'au 2 juin 2020 ;*

*Considérant la Charte des conseils de quartier et l'impossibilité pour eux de se réunir depuis plusieurs mois suite à la période électorale puis la crise COVID-19 ;*

*Considérant la vitalité associative exceptionnelle du 10<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Sur proposition de Sylvain Raifaud, Anne Souyris, Léa Vasa et Emmanuel Ryz, élu.e.s du groupe écologiste, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **Un comité citoyen « du déconfinement » soit créé dans le 10<sup>e</sup> arrondissement regroupant associations, syndicats, membres des instances de démocratie locale (conseils de quartier, conseils des seniors, conseil local du handicap, commission extra-municipale des déplacements...) rejoints dès que possible par des citoyen.ne.s tiré.e.s au sort ;**
- **Que ce comité puisse se réunir de manière virtuelle avant la fin du mois de mai puis en présentiel quand la situation le permettra ;**

- **Qu'une attention particulière soit accordée dans le cadre des travaux de cette instance à la parole des femmes et la prise en compte de leur vécu (harcèlement de rue, violences sexistes et sexuelles);**
- **Qu'une plateforme numérique soit utilisée pour recueillir les doléances et propositions des habitant.e.s de l'arrondissement et de Paris dans cette période de déconfinement.**

**Mme CORDEBARD** remercie M. RAIFAUD et donne la parole à M. SCHOUTETEN.

**M. SCHOUTETEN** remercie à son tour M. RAIFAUD pour l'initiative proposée, qui révèle à ses yeux les défauts de communication des instances représentatives actuelles. Il estime cependant que la mise en place d'un comité citoyen pour trois semaines est superfétatoire. Le Conseil de Paris aura lieu dans une semaine, ce qui laisserait seulement deux semaines de temps pour constituer la nouvelle instance et la réunir et pour faire en sorte que ses conclusions alimentent la réflexion de l'exécutif du 10<sup>e</sup> arrondissement et de l'exécutif parisien. Il lui semble que ces délais soient incompatibles avec une démarche d'une telle ampleur. Les instances représentatives existent et pourraient se réunir par voie dématérialisée. Organiser une nouvelle instance de manière précipitée, imposée et éphémère va à l'encontre des intentions de la majorité comme de celles de l'opposition. Parce que les instances représentatives doivent se construire pour être pérennes, le groupe PPCI a décidé de donner un vote par abstention.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à M. SIMONDON.

Pour **M. SIMONDON**, il est nécessaire de faire vivre la démocratie participative et la participation citoyenne dans cette période très particulière. Le confinement a signifié pour un grand nombre de Parisien.ne.s un recentrage sur leur entourage familial proche et un dénouement des liens d'engagement et des liens de voisinage. Le déconfinement doit associer les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement aux décisions prises par les instances représentatives, comme M. RAIFAUD l'a proposé dans son vœu. Il est très important de le faire et de le faire maintenant. Bien évidemment, le dispositif devra évoluer au fil du temps, car les capacités et les modalités de se réunir évolueront également. La démarche indiquée par le groupe écologiste est une manière de faire vivre la participation citoyenne et de lui faire jouer un rôle important dans le déconfinement, comme Mme HIDALGO l'a proposé lors de la séance du Conseil de Paris du 28 avril 2020. M. SIMONDON juge positivement que le 10<sup>e</sup> arrondissement soit à la pointe et qu'il applique cette démarche localement.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à M. RAIFAUD.

**M. RAIFAUD** tient à répondre aux objections soulevées par M. SCHOUTETEN par rapport au caractère « éphémère » de l'initiative proposée par le groupe écologiste. Personnellement, il ne croit pas que la résolution de la crise actuelle revêt un caractère éphémère. Il pense au contraire que les Parisien.ne.s devront s'habituer à vivre pour un certain temps avec le virus et avec les conséquences du confinement qui vient de s'achever. L'instance que le groupe écologiste souhaite mettre en place n'a pas vocation à exister pour une courte période de temps. Il s'agit au contraire de démarrer un processus qui permette de développer dans la durée une réflexion spécifique et systémique sur la meilleure façon d'agir dans cette situation inédite.

En ce qui concerne le fait de travailler avec les instances de la démocratie locale, l'idée est de constituer une structure nouvelle et spécifique, comme l'a indiqué la Maire de Paris, en regroupant

des habitants de différents quartiers et des personnes engagées dans les conseils de quartier et dans d'autres instances. M. RAIFAUD tient beaucoup à la notion de « citoyens tirés au sort », car cette notion implique une forme de renouvellement de la participation citoyenne. Sa proposition n'a pas pour objectif de revoir les dispositifs de la démocratie locale – il y aura sans doute un temps pour le faire –, mais elle vise plutôt à traiter l'urgence de la crise actuelle avec un nouveau dispositif qui a vocation à exister dans la durée.

**Mme CORDEBARD** le remercie et donne la parole à M. LE RESTE.

**M. LE RESTE** déclare que les élus communistes voteront en faveur du vœu écologiste, car ils estiment que c'est toujours utile et intéressant de réfléchir aux conditions dans lesquelles les citoyen.ne.s s'approprient les questions, s'expriment et font des propositions. C'est tout l'enjeu de la démocratie participative. Par contre, ils souhaitent assortir le vœu d'une condition : la mise en place de la nouvelle structure, qui comporte aussi une plateforme numérique. Cela devra permettre de regarder comment les outils de concertation dont on dispose aujourd'hui peuvent être réactivés et fonctionner dans le contexte actuel. Il conçoit la pertinence de la création d'un comité citoyen, d'autant plus que les élus ont déjà reçu de nombreuses interpellations, notamment du milieu associatif pour faire face à la période estivale en matière d'activités. Il est d'accord pour avoir une instance de réflexion sur les conditions de déconfinement dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, mais cette instance doit permettre aux autres structures de pouvoir reprendre place dans la participation citoyenne et répondre à un certain nombre de besoins et de sollicitations.

**Mme CORDEBARD** le remercie et ajoute que, de son point de vue, les élus n'ont rien à craindre et tout à gagner en permettant au plus grand nombre possible de citoyen.ne.s de participer aux propositions et aux décisions qui seront prises pour l'ensemble de la ville, et pour le 10<sup>e</sup> arrondissement en particulier, dans les semaines et les mois à venir. Elle partage totalement la conviction qu'ils ne sont pas à trois semaines de la fin de la crise, mais qu'ils sont confrontés à des perspectives bien plus longues. Elle pense que les enjeux de transformation de la ville, qui étaient les leurs avant la crise, sont aujourd'hui encore plus importants et qu'il faudra travailler avec les citoyen.ne.s pour atteindre les objectifs fixés. Même si, personnellement, elle aurait présenté la proposition d'une manière légèrement différente, Mme CORDEBARD votera avec grand plaisir en faveur du vœu du groupe écologiste, d'autant plus que, comme l'a souligné M. SIMONDON, la Maire de Paris a appelé de ses propres vœux l'instauration d'une instance de cette nature à Paris. Elle invite les élus à passer au vote.

*Le vœu est adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme PAWLIK, M. SCHOUTETEN, Mme AMMAR, Mme TROSTIANSKY).*

Avant de clore la séance, Mme CORDEBARD informe les élus qu'elle ignore la date du prochain Conseil d'arrondissement. Les mêmes incertitudes concernent le calendrier électoral. Ils doivent vivre ensemble dans une période mouvante, dans laquelle la capacité d'adaptation de tout un chacun est mise à l'épreuve. Elle remercie les élus d'avoir été présents au rendez-vous, en sachant bien que les uns et les autres avaient des occupations importantes ailleurs et qu'il n'a pas été simple pour eux de se libérer. Elle sait que Mme SOUYRIS n'a pas pu être présente parce qu'elle combat en première ligne, avec d'autres adjoints à la Maire de Paris, contre la pandémie. Mme CORDEBARD tient à lui apporter tout son soutien pour le travail qui l'attend dans les semaines et les mois à venir. Elle est ravie d'avoir pu constater que tous les élus du 10<sup>e</sup> arrondissement sont en bonne santé, souriants pour la plupart et prêts à affronter les défis qui les attendent. Elle leur souhaite bonne soirée et met fin à la séance.

*La séance est levée à 20h45.*